



Revisión précédente: 22/11/2022 Révision: 20/12/2022 Date d'impression: 17/03/2023 Version: 9

#### RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

AMPERE - DILUANT PEINTURE ROUTIÈRE / A.M.P.E.R.E SOLVENT ROAD MARKING PAINT® Codes: 630190001, 630190000, 630190013 10621 1 UEI: 79.15-90YS-V00F-S5.IC

UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES: 1.2

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [] consommation

Diluant pour l'application de peintures et vernis.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations professionnelles (SU22).

Types d'utilisation du PCN:

Décapants, diluants à peinture et auxiliaires connexes.

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SECURITE: 1.3

A.M.P.E.R.E. SYSTEM

3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE

Tel: + 33 1 34 64 72 72 / Fax: +33 1 30 37 55 17 - Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité.

fds@amperesystem.com

#### 1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

France: N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59

Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245

(8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

# RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

#### CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE QU DU MELANGE: 2.1

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Flam. Lig. 2:H225|Skin Irit. 2:H315|Repr. 2:H361|STOT SE (narcosis) 3:H336|STOT RE 2:H373|Asp. Tox. 1:H304

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	Flam. Liq. 2:H225 c)	Cat.2	-	-	-
	Repr. 2:H361 c) STOT SE (narcosis) 3:H336 c) STOT RE 2:H373 c)	Cat.3 Cat.2	Inhalation Inhalation Inhalation Ingestion+Aspiration	Système reproducteur SNC	Irritation Foetus Narcosis Effets graves Mort
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

#### ELÉMENTS D'ÉTIQUETAGE 2.2



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP)





REACH /

CLP00

Revisión précédente: 22/11/2022 Révision: 20/12/2022 Date d'impression: 17/03/2023 Version: 9

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H361 Susceptible de nuire au foetus par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H304

H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes rues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de profection des yeux. Lorsque la

ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P301+P310-P330+ EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P303+P361+P353-EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P352-P312 Rincer la peau à l"eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l"eau et au savon. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut P304+P340-P312

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

- Indications additionelles:

Substances qui contribuent à la classification:

Toluène

#### AUTRES DANGERS: 2.3

Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:

Autres dangers physico-chimiques:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potenciellement inflammable ou explosif.

Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine.

En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perdurbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

#### - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS RUBRIQUE 3 -

#### SUBSTANCES: 3.1

Non applicable (mélange).

#### 3.2 **MÉLANGES**:

Ce produit-ci est un mélange.

Description chimique:

Toluène C6H5-CH3

COMPOSANTS DANGEREUX:

Substances qui interviennent or pourcentage supérieur à la limite d'exemption:

C ≥ 99 %

Toluène

CAS: 108-88-3, EC: 203-625-9, REACH: 01-2119471310-51

CLP: Danger: Flam. Lig. 2:H225 | Skin Irrit. 2:H315 | Repr. 2:H361 | STOT SE

(narcosis) 3:H336 | STOT RE 2:H373 | Asp. Tox. 1:H304

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/01/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÉS PERSISTANTS ET TRÉS **BIOACCUMULABLES (VPVB):** 

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.





Revisión précédente: 22/11/2022 Révision: 20/12/2022 Version: 9 Date d'impression: 17/03/2023

#### RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

### <u>DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:</u>



Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition.Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.Il peut être dangereux pour la personne appliquant la respiration artificielle.

•		
Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers sécours
Inhalation:	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur.En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou pien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue.Consulter immédiatement un ophfalmologiste.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration.Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
PRINCIPAUX SYMPTÖ	MES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES:	
L Les principaux symptômes	ot offote continuiquée dans les sections 1 1 et 11 1	

#### 4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

INDICATION DES EVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES: 4.3

Information pour le médecin:

Le produit aspiré pendant le vomissement pourrait causer des blessures pulmonaires. Par conséquent, le vomissement ne devrait pas être provoqué ni mécanique ni pharmacologiquement. En cas d'ingestion, on devrait évacuer l'estomac avec précaution.

Antidotes et contre-indications:

Il n'est pas connu un antidote spécifique. En cas de pneumonie causée par les agents chimiques, un traitement par des antibiotiques et des corticoïdes doit être envisagé.

### RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### MOYENS D'EXTINCTION:) 5.1

Poudres spécifiques ou CO2

#### DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE: 5.2

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.

#### **CONSEILS AUX POMPIERS:** 5.3

# Équipements de protection particuliers

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

# Autres recommandations:

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



6.3

#### A.M.P.E.R.E SOLVENT ROAD MARKING PAINT®



Air/Préparation

Version: 9 Révision: 20/12/2022 Revisión précédente: 22/11/2022 Date d'impression: 17/03/2023

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l'inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

# RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

# 7.1 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

480\* °C (

Point d'éclair 6\* °C (Abel-Pensky) CLP 2.6.4.3.

Température auto-inflammation:

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:

1,2\* - 7,1\* % Volume 25°C

Réquisition de ventilation:

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle

d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Il n'est pas consideré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

# 7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITES:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

24 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- \_ Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
- · Dangers physiques:Liquide et vapeurs très inflammables. (P5c) (5000t/50000t).
- · Dangers pour la santé:Non applicable
- Dangers pour l'environnement:Non applicable
- · Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:5000 tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:50000 tonnes

# - Observations:

Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 <u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u>

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.





Version: 9 Révision: 20/12/2022 Revisión précédente: 22/11/2022 Date d'impression: 17/03/2023

# RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### - LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-	An	VME		VLCT		Observations	Table
746) (France, 2012)		ppm	mg/m3	ppm	mg/in3		MP non.
Toluène	2012	20	76,8	100	384	*Vd, R2	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

\*\*Vd - Risque de pénétration percutanée.

R2 - Substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 3.

- Risque de pénétration percutanée (\*Vd):

Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption, il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

# - VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

#### NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mol/n3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d		<u>DNEL Ora</u> l mg/kg bw/d	
Toluène	384 (a)	192 (c)	s/r <b>(a)</b>	384 (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Toluène	384 (a)	192 (c)	b/r <b>(a)</b>	s/r (c)	s/r <b>(a)</b>	- (c)

# Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
- (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
- s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).
- b/r DNEL non derivé (risque faible).

# - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

	<del></del>		
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent
ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin	mg/l	mg/l	mg/l
et déversements intermitentes:			
Toluène	0.68	0.68	0.68
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments
(STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
MARINE:			
Toluène	13.61	16.39	16.39
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral
ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets	mg/m3	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
pour des prédateurs et pour l'homme:			
Toluène	s/r	2.89	n/b

n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).





Revisión précédente: 22/11/2022 Révision: 20/12/2022 Date d'impression: 17/03/2023 Version: 9











Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

#### Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de solvants.

#### Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

#### Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après

# CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

categorie, la norme CE	en, etc), vous devilez consulter les biochides informatifs fournis par les fabricants des EFT.
Masque:	Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387).Classe 1: capacité baisse jusqu'a 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'a 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'a 10000 ppm.Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume.En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux solvants (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.
- Risques thermiques	s:

#### Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

# CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

# - Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

# - Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

#### Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

# Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation, en spéciale quand il est utilisé comme solvant. Éviter l'émission de solvants à l'atmosphère.





CLP 2.6.4.3.

Revisión précédente: 22/11/2022 Révision: 20/12/2022 Date d'impression: 17/03/2023 Version: 9

#### RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÈTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non disponible (mélange).

Changement d'état

Point de fusion: Non disponible (mélange). Point initial d'ébullition: 110,85\* °C à 760 mmHg

Inflammabilité:

Point d'éclair 6\* °C (Abel-Pensky)

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,19 - 7,05 480\* °C

Température auto-inflammation:

Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les Température de décomposition:

Valeur pH

Viscosité:

Non applicable (milieu non aqueux).

Viscosité dynamique: 0,56\* cps à 20°C

Viscosité cinématique: 0,22\* mm2/s à 40°C Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau 0,0606696 g/l à 20°C

Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 2,73\* (comme log Pow) Volatilité:

Tension de vapeur: 23,2\* mmHg à 20°C Tension de vapeur: 12,3907\* kPa à 50°C

Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative: 0,868\* à 20/4°C Relative eau 3,18\* à 20°C 1 atm. Densité de vapeur relative: Relative air

Non applicable.

Caractéristiques des particules

La taille des particules:

Propriétés explosives: Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

\*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 **AUTRES INFORMATIONS:** 

Informations concernant les classes de danger physique

Liquides inflammables: Combustibilité: Combustible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle: 27,7\* din/cm à 20°C Chaleur de combustion: 10138 Kcal/kg COV (livraison): 100,0 % Poids COV (livraison): 867,8 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

GHS/CLP

1.2.5.

Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque

de données).



Yeux:

Non classé

### A.M.P.E.R.E SOLVENT ROAD MARKING PAINT®



	system					• • •	
Version: 9	Révis	sion: 20/12/2022	Revisio	ón précédente	e: 22/11/2022	Date d'impression: 17/03/202	
RUBRIQUE	10 — STABILITÉ ET R	RÉACTIVITÉ					
10.1 <u>R</u>	RÉACTIVITÉ:						
_	Corrossion pour les	métaux:					
l īi	n'est pas corrosif pour						
	Proprietés pyrophor						
	n´est pas pyrophorique						
	TABILITÉ CHIMIQUE						
S	table dans les condition	ns de stockage et d´emplo	i recommandées.		/		
10.3 P	OSSIBILITÉ DE RÉA	CTIONS DANGEREUS	ES:		Z		
l P	ossible réaction danger	euse avec agents oxydan	ts, acides.			, v	
	CONDITIONS À ÉVÎTE	<u> </u>	,				
10.4	Chaleur:	<del></del>			((7)		
=						//	
	enir éloigné des source	es de chaleur.					
=	<u>Lumière:</u>				7		
s	'il en est possible, évite	er l´incidence directe de ra	diation solaire.				
_	Air:						
	Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des recipients ouverts.						
1 _	- Humidité:						
1 2		idité autukusas					
=	Éviter des conditions d'humidité extrêmes.						
=	- Pression:						
In	Irrélevant.						
<u>-</u>	- <u>Chocs:</u>						
Le	Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation						
	brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et						
		de chargement et de déch					
	MATIERES INCOMPA	_	•				
	conserver à l'écart de aç			$\rightarrow$			
			-IIV.	<del>/ n -</del>			
		MPOSITION DANGERE					
Le	ors de décomposition th	nermique, des produits da	ngereux peuvent se f	ormer: mon	oxyde de carbone.		
RUBRIQUE	11 — INFORMATIONS	TOXICOLOGIQUES					
			n elle-même n'est	dienonible	La classification toxico	ologique de cette mélange a	
		méthode de calcul conv					
						1ENT (CE) NO 1272/2008:	
		LES CLASSES DE DA	<u>INGER TELLES QU</u>	JE DEFINIL	<u>-5 DANS LE REGLEIV</u>	IENT (CE) NO 1272/2008:	
<u> </u>	OXICITÉ AIGUË:	/					
l D	osages et concentration	ons letales	DL50 (C	ECD401)	DL50 (OECD4	(02) CL50 (OECD40	
	e composants individu			g bw Oral	mg/kg bw Cuta		
I <u>⊢</u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	40.0.		·			
	oluène		~	5000 Rat	> 5000 La	•	
	stimations de la toxici			ATE		ATE A	
	e composants individu	iels:	mg/k	g bw Oral	mg/kg bw Cuta	née mg/m3.4h Inhalatio	
To	oluène			-		-	
(*	) - Estimation ponctuelle	e de la toxicité aigue corre	espondant à la catégo	rie de class	ification (voir GHS/CLP	Table 3.1.2). Ces valeurs sont	
						tent pas les résultats de tests.	
		nt on suppose qu'ils ne pr					
	exposition corresponda			.o.to angue c	p	anogonio i pour la rollo	
		and an arrangement					
I	D (f. 1	,4(-)-,	l NC	NA EL O	NOAEL Out	NOAFO Introdut	
-	Dose sans effet obser	ve	NC NC	AEL Oral	NOAEL Cuta		
				mg/kg bw/d	mg/kg b	w/d mg/n	
To	oluène			625 Rat			
["			I	I		1	
ا ا	Dose minimale avec e	effect observé	1.0	AEL Oral	LOAEL Cuta	née LOAEC Inhalatio	
[[ '	Dosc millinate avec t	511-501 OD301 VC		mg/kg bw/d	mg/kg by	w/d COAEC IIIIaiaiii mg/n	
<del> -</del>	oluène				<u> </u>	2261 R	
		EQ VOICE D'EVDOCIT		TOVICITÉ	A A C LIË:	1 22011	
<u>II</u>	NEORIVIA LION SUR L	<u>LES VOIES D'EXPOSIT</u>	ION PROBABLES	TOXICITE	AIGUE.		
IR	Routes d'exposition	Toxicité aiguë	1	Cat.	Principaux effets, aigus	et/ou rétardées Critère	
<del>  -</del>	nhalation:	ATE > 5000 r		Non	Il n'est pas classé comi		
	lon classé	71127 00001	119/1110	disponible.		tion (compte tenu des 3.1.3.6.	
	1011 010000			aloportible.	données disponibles, le		
					classification ne sont pa		
	<b>\</b>	ATE COCC		N I			
	eau:	ATE > 2000 n	ng/kg bW	Non	Il n'est pas classé com		
I I <sup>N</sup>	lon classé			disponible.	toxicité aiguë par conta		
					tenu des données dispo		
				<u> </u>	classification ne sont pa	as rempils).	

Non disponible.





**Version: 9 Révision: 20/12/2022** Revisión précédente: 22/11/2022 Date d'impression: 17/03/2023

	Ingestion:	ATE > 2000 mg/kg bw	Non	Il n´est pas classé comme un produit avec	GHS/CLP
l	Non classé		disponible.	toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des 3	3.1.3.6.
l				données disponibles, les critères de	
				classification ne sont pas remplis).	

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

### CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoi Non classé	ire: -	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau	Cat.2	IRRITANT: Provoque une irritation cutanée.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire grav Non classé	es: -	-	Il n'est pas classé comme un produit corross fou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-		Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-		il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux. GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

# - DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration:	Poumons			GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lors qu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

# TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Effets	SE/RE Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Neurologiques:	RESNC			GHS/CLP 3.8.3.4
- Neurologiques:	SNC !	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

#### **EFFETS CMR:**

# - Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

#### Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

#### Toxicité pour la reproduction:

 $N'est\ pas\ perjudiciable\ pour\ la\ fertilit\'e. N'est\ pas\ pejudiciable\ pour\ le\ developpement\ du\ foetus.$ 

#### Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

# EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.





Version: 9 Révision: 20/12/2022 Revisión précédente: 22/11/2022 Date d'impression: 17/03/2023

### Exposition à court terme:

# L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.Des quantités très petites aspirées par les poumons peuvent provoquer de graves lésions pulmonaires et voire la mort.

#### - Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### **EFFETS INTERACTIFS:**

Non disponible.

# INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

#### Absorption percutanée:

Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Toluène.

Toxicocinétique basique:

Non disponible.

#### **AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

#### INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

**Autres informations:** 

Aucune information supplémentaire disponible.

#### RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

# 12.1 TOXICITÉ:

11.2

l- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	CL50 (OECD 203	,	CE50 (OECD 201)
de composants individuels	mg/l·96heures		mg/l·72heures
Toluène	5.5 - Poisso	n 3.8 - Daphnie	134 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Toluène	1.4 - Poisson	0.74 - Daphnie	10 - Algues

# - Concentration minimale avec effet observe

Non disponible

# ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique Cat	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique:	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

### 12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

# - Biodégradabilité:

Facilement biodégradable.

Biodegradation aérobique	DCO	%DBO/DQO	Biodegradabilidad
de composants individuels	mgO2/g	5 jours 14 jours 28 jours	
Toluène	2520	69	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

# - Hydrolyse:

Non disponible.

# - Photodégradabilité:

Non disponible.





Révision: 20/12/2022 Revisión précédente: 22/11/2022 Version: 9 Date d'impression: 17/03/2023 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: 123 Il peut se bioaccumuler. Bioaccumulation logPow **BCF** Potencie L/kg de composants individuels Toluène 2.73 13 (calculée) peu probable, faible MOBILITÉ DANS LE SOL: 12.4 Non disponible Constante de Henry Movilité log Pod Potenciel Pa·m3/mol 2'0°C de composants individuels Toluène 2,31 485 (calculée) peu probable, faible RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006)) 12.5 Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: 12.6 Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. **AUTRES EFFETS NÉFASTES:** 12.7 Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible. Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

#### RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.

# 13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finaie appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.







**Version: 9 Révision: 20/12/2022** Revisión précédente: 22/11/2022 Date d'impression: 17/03/2023

version	Revision: 20/12	2022	Nevision precedente. 22/11/2022	Date d impression: 17/03/2023		
RUBRIQU	JE 14 — INFORMATIONS RELATIVE	S AU TRANSPORT				
14.1	NUMERO ONU OU NUMERO D'I	DENTIFICATION:				
	1294					
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE	TRANSPORT DE L'O	NU:			
	TOLUÈNE					
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR	LE TRANSPORT:				
	Transport par route (ADR 2021) e					
	Transport par chemin de fer (RID	<u>2021):</u>				
	- Classe:	3		4( >>		
	- Groupe d'emballage: - Code de classification:	II F1	<u> </u>			
	- Code de restriction en tunnels:	(D/E)	3			
	- Catégorie de transport:	2, max. ADR 1.1.3.6.	333 L	V/ /)		
	- Quantités limitées:	1 L (voir exémptions t	otales ADR 3.4)			
	<ul><li>Document pour le transport:</li><li>Consignes écrites:</li></ul>	Fiche de route. ADR 5.4.3.4	~	. ^		
	Transport voie maritime (IMDG 39					
	- Classe:	3				
	- Groupe d'emballage:	II				
	- Fiche de Sécurité (FS):	F-E,S-D				
	<ul> <li>Guide soins médicaux d'urgence:</li> <li>Polluant marin:</li> </ul>	310 Non.				
	- Politiant main Document pour le transport:	Connaissance d'emba	arguement.			
	Transport voie aérienne (ICAO/IA					
	- Classe:	3				
	- Groupe d'emballage:	II .				
	- Document pour le transport:	Lettre de transport aé	rien.			
	Transport par voies de navigation	intérieures (ADN):	((// ))			
	Non disponible		<u> </u>			
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE:	/				
14.5	Voir la section 14.3  DANGERS POUR L'ENVIRONNE	MENT:	( )			
14.5	Non applicable (non classé comme c		nnement)			
14.6	PRECAUTIONS PARTICULIERE					
11.0			uei faire en cas d´accident ou de dévers	ement. Toujours transporter dans des		
	récipients fermés qui sont en positio	n verticale et sécure. A	ssurer une ventilation adéquate.			
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRA	AC CONFORMEMEN	T AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:			
	Non disponible.					
RUBRIQ	JE 15 — INFORMATIONS RELATIVE					
15.1			S A LA SUBSTANCE OU AU MELAN	GE EN MATIERE DE SECURITE,		
	DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEME					
	Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.					
	Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:					
	Voir la section 1.2  Avertissement tactile de danger:					
	Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).					
	Protection de sécurité par des enfants:					
	Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).					
	AUTRES LÉGISLATIONS:					
	Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):					
	Voir la section 7.2					
	Autres legislations locales:					
	Le destinataire doit verifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.					
15.2	EVALUATION DE LA SECURITE		with chiminus			
	Pour cette mélange n'a pas été fait u	ine evaluation de la sec	unte chimique.			





Version: 9 Révision: 20/12/2022 Revisión précédente: 22/11/2022 Date d'impression: 17/03/2023

#### RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

### 16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361 Susceptible de nuire au foetus par inhalation. H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

#### CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

# PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- · Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2021).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018).

#### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- · COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- · ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

# <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u>

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

 HISTOIRE:
 RÉVISION:

 Version: 7
 07/10/2021

 Version: 8
 22/11/2022

 Version: 9
 20/12/2022

# Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Les possibles chamgements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécutité par une marque #

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir objent au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celuici.

# AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement